



ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES

Park Village

(BCE 0850.867.370)

Aux copropriétaires
de la Résidence PARK VILLAGE
Rue de la Semence 11 à 73
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Bruxelles, le 28 mai 2024

Chers Copropriétaires,

Vous trouverez, ci-dessous, le

Procès-verbal de carence de l'assemblée générale de ce mardi 28 mai 2024

Sur convocation du syndic OMNIUM Real Estate Services s.a. du 10 mai 2024, les copropriétaires de la Résidence Park Village se sont réunis pour l'Assemblée Générale Statutaire en la salle NOBIS de la Basilique de Koekelberg située porte 7 – coté avenue des Gloires Nationales à 1081 Koekelberg, ce mardi 28 mai 2024, à 18h00.

Le syndic accueille les copropriétaires et les remercie de leurs présences.
La séance ne peut débuter car les double quorum n'est pas atteint

Avant d'entamer l'ordre du jour, qui était joint à la convocation en reprenant ce qui suit

- **Consultation des documents** relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour : disponibles sur demande écrite auprès du syndic avant l'assemblée et sur place le jour de l'assemblée.
- **Annexes** : Budgets prévisionnels (Charges ordinaires : **dépenses courantes** ; Charges extraordinaires : **frais extraordinaires prévisibles**) du 10-05-2024.

1

Les points suivants sont présentés

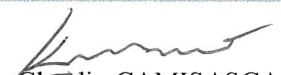
1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'Assemblée.

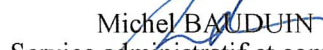
24 copropriétaires sont présents totalisant 6.205 quotités, 10 copropriétaires sont valablement représentés totalisant 45.034 quotités.
Soit un total de 34 copropriétaires présents ou représentés sur 232(+1) totalisant 51.239 quotités sur 100.000.

Constat de carence

Le double quorum n'étant pas atteint ([CC Art.3.87.§5.] au début de l'assemblée nous n'avons ni plus de la moitié des copropriétaires présents ou représentés et/ou ils ne possèdent ni la moitié des quotes-parts dans les parties communes, et nous n'avons pas plus des trois quarts des quotes-parts dans les parties communes) une seconde assemblée générale se réunira après un délai de quinze jours au moins et pourra délibérer quels que soient le nombre de copropriétaires présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

Veuillez noter que la salle est réservée pour le mardi 18 juin 2024 même heure même lieu.


Claudio CAMISASCA
Administrateur-délégué


Michel BAUDUIN
Service administratif et comptable

Les copropriétaires :

[illegible]